

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 18 avril 2016 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 11 avril 2016.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic- M. BROUTA Luc – M^{me} SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel – M. REGNIEZ Thierry- M. ANNICHINI Jean-Louis – M^{me} CARPENTIER Nicolette - M^{me} BANTIGNY Herminie –M^{me} BOILEUX Nathalie – M^{me} LE GOFF Thérèse – M. HAINAUT Jacques - M^{me} COSTANTINI Maria-Thérèse – M. MONTANARI Jacques – M^{me} LAMY Marie-Claude - M. LHOMME Jean-Claude – M^{me} BRASSELET Marie-Isabelle – M. GLAVIER Eric – M^{me} BOUAOUINA Vanessa – M^{me} MESAGLIO Aurélie.

Excusés ayant donné pouvoir :

M ^{me} BROWERS Any	à	M. ZIENTEK Ludovic
M. TISON Vincent	à	M. BROUTA Luc

Absents : M. BOLTZ Jacques-Pierre – M^{me} LEMAL Georgette – M. DEJARDIN Henri – M^{me} SAUVAGE Annick - M^{me} LALOYAUX Suzanne - M. ASSE Hassan

Membres en exercice : 27 **Présents** : 19 **Quorum** : 14 **Votants** : 21

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte Rendu de la réunion du 23 mars 2016
- 2- Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local
- 3- Indemnité pour le jury de l'école de musique
- 4- Compte Administratif 2015
- 5- Compte de Gestion 2015
- 6- Affectation des résultats du C.A. 2015
- 7- Détermination du taux des 3 taxes
- 8- Subventions aux associations 2016
- 9- Budget Primitif 2016
- 10- Subvention exceptionnelle - « Le Petit Théâtre Florentin »
- 11- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 12- Élection d'un Adjoint au Maire
- 13- Remboursement des frais de voyage à Eitorf

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner M^{me} Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire déplore l'absence de la liste menée par Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ alors qu'il a reçu la convocation, que l'information est sur le site de la ville et qu'un mail, sans réponse, lui a été adressé.

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2016.

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.

Vu les plans de financement,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour les 3 dossiers suivants :
 - création d'une zone économique, associative et sociale : Achat de l'habitation sise 94 rue Georges Daix
 - transition énergétique : Éclairage public boulevard Louis Havez
 - rénovation thermique : Remplacement des ouvrants du bâtiment A.S.E.C.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

3- INDEMNITÉ POUR LE JURY DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

L'école de musique de Bouchain organise comme chaque année au mois de juin un examen pour l'ensemble de ses élèves.

En application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010, il convient de verser aux examinateurs une indemnité horaire de vacation de 21,92 €.

La vacation globale des examinateurs d'une durée totale de 28 heures sera de 613,76€.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider le versement de cette indemnité aux examinateurs de l'école de musique.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2015

Total des dépenses	824 038.44 €	Total des recettes	482 498.14 €
Résultat		- 341 540.30 €	

Excédent antérieur : 271 972.03 €

Résultat cumulé : - 69 568.27 €

Report dépenses : 00.00

Report de recettes : 00.00

Résultats cumulés : - 69 568.27 €

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Total des dépenses	4 026 166.82 €	Total des recettes	4 111 205.99 €
Résultat		+ 85 039.17 €	

Excédent antérieur : 608 826.66 €

Résultat cumulé : 693 865.83 €

Tous les élus ont reçu les éléments nécessaires au vote du Compte Administratif.

Conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire se retire le temps de laisser procéder au vote.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 19

Adopté à l'unanimité.

5- COMPTE DE GESTION 2015.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire en qualité d'ordonnateur, et le trésorier en qualité de comptable, il y a deux types de comptes : le compte administratif que nous venons d'examiner et le compte de gestion établi par la perception.

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion est également soumis au vote du Conseil Municipal.

Une synthèse de ce document vous a été transmise afin de vérifier que le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2015.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

6- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015.

1- Détermination du résultat d'investissement 2015

Total des dépenses	824 038,44	Total des recettes	482 498,14
	Résultat		- 341 540,30
Excédent antérieur :	271 972,03		
Résultat cumulé :	- 69 568,27		
Report dépenses :	00.00		
Report de recettes :	00.00		
Résultats cumulés :	- 69 568,27		

2- Détermination du résultat de fonctionnement 2015

Total des dépenses	4 026 166,82	Total des recettes	4 111 205,99
	Résultat		+ 85 039,17
Excédent antérieur :	608 826,66		
Résultat cumulé :	693 865,83		

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Administratif 2015
- d'accepter leur affectation de la manière suivante :

• Couverture de besoin de financement	C/1068	69 568,27
• Report à nouveau	C/002	624 297.56

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

7- DÉTERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES.

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières qui prévoit notamment :

- Un produit fiscal à taux constants s'élevant à 1 393 262 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation s'élevant à 32 563,00€
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe foncière s'élevant à 7 441,00€
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe professionnelle s'élevant à 14 072,00€

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer les taux d'imposition de 2016 de la manière suivante :
 - -1- taxe d'habitation 18,52% (18,52% en 2015)
 - -2- taxe foncière (bâti) 17,40% (17,40% en 2015)
 - -3- taxe foncière (non bâti) 75,71% (75,71% en 2015)

Monsieur le Maire précise à Madame Aurélie MESAGLIO qu'une baisse des taux n'est pas envisageable du fait de la baisse des dotations de l'État pour 2016.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016.

ASSOCIATIONS	Subventions 2016
1 repas par jour	300,00 €
A.S.E.C	2 250,00 €
Agnes (Téléthon)	200,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	1 600,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	300,00 €
ASE "Futsal"	1 350,00 €
Association Nationale croix de guerre	33,00 €
Association parent d'élève Ecole Albert DOUAY	200,00 €
Atelier Léopold Desbrosse	2 250,00 €
Basket Club Bouchinois	5 500,00 €
Bibliothèque municipale	3 200,00 €

Bouchain Club de Musculation	1 350,00 €
Bouchain Halesworth	700,00 €
Bouchain Patrimoine	200,00 €
Boxe Anglaise	500,00 €
Boxe Thai	500,00 €
CCAS	5 500,00 €
Centre de plein air du Bassin Rond	8 000,00 €
Chorale d'un Seul Cœur	3 700,00 €
Clic en Ostrevant	200,00 €
Club du Troisième Age	850,00 €
Comité du Festival de la Moto	4 000,00 €
Croix Rouge Française	50,00 €
Cyclo Club de Paillencourt	1 202,00 €
Doigt Agile	200,00 €
Etoile Sportive Bouchinoise	10 150,00 €
F.C.P.E Collège de l'Ostrevant	300,00 €
F.L.E.P	2 700,00 €
F.N.A.C.A	400,00 €
Grand Prix de Denain	200,00 €
Groupement des Amis d'Eitorf	1 500,00 €
Harmonie de Bouchain (subexcept Elvis)	6 000,00 €
JuJitsu Ecole d'arts Martiaux	3 000,00 €
Karaté Club de Bouchain	1 800,00 €
La Coccinelle	100,00 €
La Gourmante de l'Ostrevant	1 300,00 €
La Ronde des Petits Points	500,00 €
Le Petit Théâtre Florentin	400,00 €
Les Amis de Jean Zay	650,00 €
Les Amis du musée	400,00 €
Les restos du coeur	200,00 €
Moto Club de L'Ostrevant	1 700,00 €
OMC	13 500,00 €
OMS	2 000,00 €
Ostrevant Bouchain Environnement	450,00 €
Ostrevant Cyclo Club Bouchinois	1 100,00 €
Pêcheurs de l'ostrevant	1 800,00 €
Respect et présence	300,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Société Colombophile	350,00 €
Tennis Club	1 550,00 €
Union du Commerce	1 400,00 €
Union Nationale des Combattants	650,00 €

TOTAL SUBVENTIONS**99 235,00 €**

En qualité de membre du bureau de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote :

- Bouchain-Club Musculation : BROUTA Luc.
- O.M.S. : BROUTA Luc – BROWERS Any – SALADIN Colette – REGNIEZ Thierry – DI PIAZZA Daniel – BOILEUX Nathalie – LE GOFF Thérèse – LHOMME Jean-Claude.
- Les Amis du Musée : BROWERS Any
- Les Amis de Jean Zay : BROWERS Any
- O.M.C. : BROWERS Any – SALADIN Colette – REGNIEZ Thierry – CARPENTIER Nicolette
- Bibliothèque Municipale : SALADIN Colette
- F.L.E.P. : SALADIN Colette – LE GOFF Thérèse
- U.N.C. / A.F.N. : REGNIEZ Thierry
- Bouchain Patrimoine : DI PIAZZA Daniel
- Un repas par jour : Maria-Thérèse COSTANTINI – BRASSELET Isabelle
- Festival de la Moto : Maria-Thérèse COSTANTINI
- O.B.E. : LE GOFF Thérèse - Maria-Thérèse COSTANTINI
- Association Parents d'élèves Albert Douay : BOUAOUINA Vanessa
- Judo JuJitsu : DI PIAZZA Daniel
- Clic en Ostrevant : LE GOFF Thérèse

Il est passé au vote

Adopté à l'unanimité des votants.

9- BUDGET PRIMITIF 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le vote du Budget par chapitre.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

Madame Aurélie MESAGLIO indique que, suite notamment aux dotations versées aux communes, elle votera contre le budget 2016 proposé.

Section de Fonctionnement

Dépenses

4 696 928,56

011 Charges à caractère général

1 316 030,00

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

012 Charges de personnel

2 047 000,00

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

014	Atténuation de produits		16 398,20
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
65	Autres charges de gestion courante		425 600,00
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
66	Charges financières		73 548,94
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
67	Charges exceptionnelles		4 000,00
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
68	Dotations prov. semi-budgétaires		8 609,82
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
022	Dépenses imprévues		65 223,79
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
023	Virement à la section investissement		624 297,56
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
042	Opérations d'ordre entre sections		116 220,25
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
<u>Section de Fonctionnement</u>			
Recettes			4 696 928,56
013	Atténuation de charges		3 500,00
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
70	Produits des services, du domaine		147 050,00
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
73	Impôts et taxes		3 204 285,00
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20
			Adopté à la majorité absolue.
74	Dotations, subvent., participations		574 793,00
Contre : 01		Abstention : 00	Pour : 20

		Adopté à la majorité absolue.
75	Autres prod. de gestion courante	133 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
76	Produits financiers	3,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
77	Produits exceptionnels	5 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
002	Excédent antérieur reporté	624 297,56
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
042	Opérations d'ordre entre sections	5 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses		1 237 068,27
16	Emprunts et dettes assimilés	77 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
001	Déficit Investissement reporté	69 568,27
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
20	Immobilisation incorporelles	35 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
21	Immobilisation corporelles	850 500,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
23	Immobilisations en cours	200 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.

Section d'Investissement

Recettes

1 237 068,27

10 Dotations, fonds divers et réserves
Contre : 01 Abstention : 00

385 917,27

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

13 Subventions d'investissement reçues
Contre : 01 Abstention : 00

110 633,19

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

021 Virement section fonction.
Contre : 01 Abstention : 00

624 297,56

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

040 Opérations d'ordre entre sections

116 220,25

Contre : 01 Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

10- REMBOURSEMENT DES FRAIS – VOYAGE A EITORF

Dans le cadre du jumelage Bouchain-Eitorf, une délégation composée de 2 élus se rendra en Allemagne le 23 avril 2016.

Afin d'indemniser les élus concernés,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux élus concernés un mandat spécial de représentation
- d'indemniser la délégation pour les frais d'hébergement, de carburant et de restauration

Adopté à l'unanimité.

11- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. LE PETIT THÉÂTRE FLORENTIN

Le samedi 16 avril 2016 a eu lieu à la médiathèque de l'Ostrevant, la pièce de théâtre « La bonne planque » organisée par l'association « Le petit Théâtre Florentin de l'Ostre'vent ».

Afin de soutenir financièrement cette association :

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer à cette association une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

Adopté à l'unanimité.

12- ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Vu les articles L2122-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 fixant à 7 le nombre d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°101-04-2016 du 18 avril 2016 par lequel j'ai décidé, à la demande de l'intéressé, de retirer la délégation de Monsieur Thierry RÉGNIEZ, 4^{ème} Adjoint,

A procédé aux opérations de vote pour l'élection d'un nouvel adjoint en lieu et place dans l'ordre du tableau de Monsieur Thierry RÉGNIEZ,
S'est déclaré candidat :

- Monsieur Jacques MONTANARI.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins 21
- Bulletins blancs ou nuls 01
- Suffrages exprimés 20
- Majorité absolue 11

A obtenu :

- Monsieur Jacques MONTANARI 20 voix

L'intéressé a déclaré accepter ces fonctions.

13- MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2015 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu l'article 1^{er} du règlement qui prévoit que les réunions du Conseil Municipal auront lieu en principe le Mercredi à 18h30,

Considérant que pour une meilleure organisation il paraît souhaitable de revoir le jour de cette réunion,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer au Lundi à 18h30 le jour habituel de la réunion du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire,

Le Maire,

Colette SALADIN.

Ludovic ZIENTEK.

